

ALLOCATION NAISSANCE

du 3^e au 7^e enfant (153 € brut)

1 - OUVRANT DROIT

PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS OU DES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ VILLE DE PARIS
(exclusivement retraités et congés parentaux) ■ DÉPARTEMENT DE PARIS
(exclusivement retraités et congés parentaux) ■ ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
(actifs, retraités et congés parentaux)
Un actif est un agent titulaire, stagiaire ou contractuel, exerçant au moins un mi-temps et ayant une ancienneté d'au moins 6 mois.
Personnel médical : bénéficiaire selon son statut. ■ ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
(exclusivement retraités et congés parentaux) | <ul style="list-style-type: none"> ■ AUTRES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS
(actifs, retraités et congés parentaux) <ul style="list-style-type: none"> - CHS de Sainte-Anne - Caisses des Ecoles des 2^e, 19^e et 20^e arrondissements - SAGEP - Préfecture de Paris - ASPP - AGOSPAP - SIAAP - SYCTOM (agents détachés de la Ville et du Département) - IIBRBS (Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine) - ESPCI (Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris) - EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris) |
|--|--|

2 - PIÈCES À FOURNIR À LA NAISSANCE DE L'ENFANT

PERSONNELS EN ACTIVITÉ

PERSONNELS RETRAITÉS ET CONGÉS PARENTAUX

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent. ■ Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint. ■ Photocopie du (des) livret(s) de famille dans son intégralité ■ Un relevé d'identité bancaire. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Photocopie du dernier bulletin de paiement de la CNRACL. ■ Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint
OU
Photocopie de l'arrêté de mise en congé parental du demandeur. ■ Photocopie du (des) livrets de famille dans son intégralité ■ Un relevé d'identité bancaire. |
|--|---|

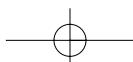
3 - OÙ S'ADRESSER ?

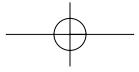
Le dossier, accompagné des pièces justificatives, doit être retourné

- Soit **PAR CORRESPONDANCE**
- Soit par la case de votre établissement (uniquement agents de l'AP-HP)
- Soit en le **DÉPOSANT DIRECTEMENT** à l'adresse ci-contre.

AGOSPAP
Service Prestations sociales
15 rue de la Bûcherie - 75005 PARIS
Tél : 01.44.41.26.48

- La demande doit être faite avant les 1 an de l'enfant.
- L'adoption est équivalente à une naissance.
- La demande doit être faite dans l'année qui suit l'adoption.
- Lorsque les 2 parents sont ouvrants droit, la prestation est versée au bénéficiaire du supplément familial.





Cadre à remplir par le demandeur

Je soussigné(e), Nom :Prénoms :

Administration :

Etablissement :Service :

N° Tél travail :

N° Tél domicile :

Adresse :
.....
.....

sollicite de l'Agospap l'attribution d'une allocation naissance pour mon (mes) enfant(s)

NOM	PRENOM	Date de naissance
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Fait àle.....Signature

